

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	3 fr. 50
» 2 ^e page (— d ^e —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La querelle d'Allemands que nous cherche l'Italie. Il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de question italienne en Tunisie si on leur avait appliqué le droit commun : Reprenons les privilèges qui leur étaient accordés et surtout ne les rendons jamais.

Elle n'est pas finie, cette querelle d'Allemand que nous cherche l'Italie. Une revue fasciste, dont le titre est à lui seul un uniforme, *Les Relations Internationales*, veut bien nous apporter cette assurance qui fait plaisir à lire : « L'Italie, écrit-elle, ne pense pas à un démantèlement de la France ! » Allons, voilà qui est gentil et rien que pour cette grâce qu'il nous accorde on embrasserait ce généreux interprète du comte Ciano. Nous reconnaissons là le bon cœur de ces fascistes italiens qui consentent à nous laisser nos quatre membres.

Notre reconnaissance serait toutefois plus complète si, suivant en cela les préceptes de Machiavel, ledit rédacteur n'avait corrigé son premier mouvement, parce qu'il est le bon ! Continuant son article, adressé en « lettre ouverte » au ministre français des Affaires étrangères, il spécifie que la Tunisie est une « province italienne » et, après s'être indigné de la France s'obstinant à la garder, il termine son article sur l'avertissement suivant :

« En persistant dans une attitude négative, la France se place contre l'histoire. C'est une tradition qui doit être revue et corrigée. En disant non, on ne résout rien. Au contraire. On convainc peut-être encore d'avantage les États totalitaires que la France est un pays qui mérite un travail de bonification et qui sait si cette tâche ne devra pas être assumée par les deux Révolutions qui, aujourd'hui, sont en train de repêtrer les âmes des peuples ! »

Vous voyez le ton !... La France n'est pas sage ! Gare à elle ! Les États totalitaires ont beau être patients avec cette nation qui fait la mauvaise tête, ils finiront par se fâcher. Et si notre pays ne veut pas se laisser « bonifier » par eux ; s'il ne consent pas à ce que son âme soit « repêtrée » par eux, alors, on le mettra au pas...

Déjà, M. Virginio Gayda, porteplume de Mussolini, ne nous cache pas que le voyage que M. Daladier s'apprete à faire en Corse et en Tunisie est très mal vu à Rome. Il écrit dans la *Voce d'Italia* :

« Il est évident que cette démonstration, dans l'état actuel des faits, n'étant provoquée par aucun acte belliqueux du gouvernement italien devient provocante pour l'Italie. »

Le même interprète de la haute pensée dictatorialle précise d'ailleurs que « l'Italie est prête à tout ; qu'elle accepte l'offensive sur n'importe quel front et avec n'importe quels moyens » et il termine ainsi sa mercuriale. (Car il faut donner la lettre même de ces textes insensés) :

« En face de telles vérités élémentaires, les manifestations françaises des hautes sphères ou de la foule se révèlent inutiles dans leur arrogance et ne peuvent, à la fin, que retomber sur la tête de ceux qui les ont provoquées. »

C'est un coup de marteau qu'il a dû recevoir sur la tête, le pourfendeur qui écrit ces insanités. Pour prendre ces allures de matamore, il faut avoir complètement perdu le sens du ridicule. Et si, après de telles menaces, Mussolini n'envoie pas au gouvernement français un ultimatum interdisant à Daladier l'accès de la Corse et de la Tunisie, il fera rire de lui après avoir vainement tenté de faire trembler.

En attendant, le public français a appris que, depuis le 17 décembre dernier, le gouvernement italien a déclaré officiellement « qu'il ne consi-

« dére plus comme étant en vigueur les accords du 7 janvier 1935. » Accords qui concédaient à l'Italie des territoires sur la frontière de Lybie, sur la côte de la mer Rouge, un beau paquet d'actions du chemin de fer de Djibouti et, enfin, la prorogation, par extinctions successives, jusqu'en 1965, des privilèges dont les Italiens jouissent en Tunisie.

Eh ! bien, mais, à son aise ! Puisqu'elle ne veut plus de tout cela, qu'elle le rende ! On en reviendra au point où l'on était avant 1935. La France avait fait ces concessions dans l'espoir d'améliorer ses relations avec l'Italie. Elles n'ont jamais été aussi mauvaises. La preuve est faite que le système des concessions ne vaut rien. Profitons de la leçon et n'en faisons plus...

La plus grave de toutes était cette prorogation pendant trente ans des privilèges exorbitants dont les Italiens jouissent en Tunisie. On leur laisse le droit de s'organiser comme s'ils étaient en pays italien, d'avoir leurs écoles, leurs journaux, leurs innombrables associations de tous genres groupées autour du Consulat Général d'Italie, de former ainsi une société qui ne veut pas s'assimiler, qui vit en terre tunisienne sous le protectorat français comme si elle y constituait une enclave italienne ne relevant que du gouvernement de Rome. Contrairement à la règle internationale, en Tunisie, les Italiens naissent, vivent et restent italiens... jusqu'à perpétuité.

C'est là qu'est venu tout le mal. Il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de question italienne en Tunisie, si on leur avait appliqué le droit commun.

Le gouvernement fasciste déclare nuls les accords qui avaient prolongé ces privilèges... Bonne affaire ! saisissons l'occasion qui nous est offerte de les reprendre. Et surtout ne les rendons jamais.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Les élections radiophoniques

La discussion du budget des P.T.T. et de la Radio à la Chambre a permis au ministre, M. Julien, de préciser ses vues au sujet des prochaines élections radiophoniques. Celles-ci, a-t-il déclaré, auront lieu en juin.

M. Julien a parait-il, le désir, et il en a fait part à la Chambre et aux élus des auditeurs lors de leur congrès, par la voix de son chef de cabinet, d'instituer pour ces élections la représentation proportionnelle.

Sur ce point, M. Julien se trouve en opposition totale avec les grandes associations d'auditeurs, qui toutes réclament le maintien du scrutin majoritaire à tout tour. Au contraire, le ministre épouse les vues de l'association communiste « Radio-Liberté » qui réclame la R.P. par la voix du député moscovitaire Bérlioz.

Lorsque « Radio-Liberté » demande la R.P. elle laisse passer non pas le bout mais toute l'oreille. Avec ce système, les auditeurs qui n'ont déjà que dix représentants dans des conseils composés de trente membres, n'en auraient plus que cinq, six ou sept.

Pour cette simple raison, les élus actuels qui ne veulent pas aller à l'abattoir, et qui ont sous les yeux la gestion catastrophique de Toulouse où « Radio-Liberté » est reine, demandent impérieusement le maintien du système actuel. A moins que le ministre veuille renverser les proportions et accorder vingt représentants aux auditeurs, lui n'en nommant que dix. Dans ce cas, la R.P. pourra être envisagée mais dans ce cas seulement. Autrement, on comprend combien serait dans une représentation majoritaire, l'absurdité de ce système.

Nous n'hésiterons pas à dire qu'avec la R.P., qui détruirait plus ou moins le solide barrage constitué par les dix élus contre les profiteurs de la radio, nous ne tarderions pas à voir les conseils de gérance disparaître pratiquement au profit d'une administration centrale omnipotente et qui cherche à s'arroger tous les pouvoirs. Elle y est déjà parvenue en partie ; le seul obstacle à sa domination est ce groupe d'élus qui dans chaque conseil, tranche patiemment ses tentacules. Comme il serait plus commode de s'arranger au prix de quelques bonnes places avec les tenants de « Radio-Liberté » et comme on comprend toutes les pressions faites sur le ministre par son entourage, en faveur de la R.P. !

Un autre inconvénient grave du système serait la multiplication des listes qui amènerait des élus des horizons les plus divers et interdirait toute cohésion, toute action d'ensemble de la part des

Informations

Au Sénat

Dans sa séance de mardi, après-midi, le Sénat adopte par 285 voix contre 12 le projet de loi ouvrant un crédit de 100.000 francs pour la célébration du centenaire de la naissance de Gambetta.

M. François St-Maur a voté contre le projet parce que Gambetta a dit : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ».

L'Assemblée adopte ensuite une série de projets portant règlement définitif des budgets des exercices 1926 à 1933.

Le voyage de M. Daladier

Les séjours à Paris de MM. Erik Labonne, résident général de France à Tunis, arrivé lundi matin, et de M. Petitjean, préfet de la Corse, ont essentiellement pour but de préparer le prochain voyage du président du conseil en Tunisie et en Corse.

On se rappelle que ce voyage avait été décidé au lendemain des manifestations italiennes, faites au cris de « Corse ! Tunisie ! » Il est naturel, en effet, que le président du conseil aille assurer en personne les populations françaises particulièrement visées par des polémiques étrangères, de la sollicitude du gouvernement de sa ferme volonté de « ne pas céder un pouce du territoire français ».

Pour le ravitaillement de la France en carburants

La commission des mines de la Chambre a entendu le ministre des travaux publics, qui a exposé le problème du ravitaillement du pays en carburants pour le temps de paix et le temps de guerre et a fait connaître les mesures qu'il préconise pour la constitution des stocks et la protection des réservoirs. M. de Monzie a annoncé la prochaine construction de trois usines d'hydrogène pouvant donner une tonne d'essence par sept tonnes de charbon. Il s'est déclaré peu partisan de la construction des réservoirs d'essence complètement enterrés, mais favorable à celle de réservoirs semi-enterrés, moins coûteux et plus rapidement réalisables.

Au Congrès socialiste

Le congrès socialiste a émis deux votes cette nuit. Le premier sur « les problèmes de la paix », autrement dit sur la politique extérieure, le second sur la politique intérieure.

Le vote le plus important est le premier, parce que il a été émis à propos de la question sur laquelle le congrès avait été réuni et qu'il avait principalement discuté.

Voilà le résultat du scrutin sur les motions de politique extérieure : Motion Léon Blum, 4.322 mandats ; motion Paul Faure, 2.837 ; motion Gugowski, 60 ; abstentions, 1.014 ; absents, 181.

Au Conseil national des instituteurs

Le Conseil national des instituteurs a adopté deux motions, la première relative à la grève du 30 novembre.

Le Conseil national approuve l'action menée par le bureau du Syndicat pour préparer cette grève. Il regrette que certains instituteurs n'aient pas cru devoir se joindre au mouvement lancé par la C.G.T.

Le Conseil national proteste contre les sanctions et affirme sa solidarité aux instituteurs frappés.

La réponse française à Rome

L'ambassadeur de France à Rome a remis au comte Ciano la réponse française à la dénonciation par l'Italie des accords franco-italiens de 1935.

Suivant l'impression des cercles politiques romains, la Note française relativement longue — on parle d'une dizaine de pages dactylographiées — contiendrait une réutation juridique de la thèse italienne, réaffirmerait la position du gouvernement français en ce qui concerne l'intégrité du territoire national et impérial. Mais elle ne fermerait pas complètement la porte à une tentative d'entente ultérieure basée sur une discussion raisonnable.

M. Chamberlain à Paris

Le bruit court que MM. Daladier et Georges Bonnet auraient invité M. Chamberlain et lord Halifax à s'entretenir avec eux pendant quelques heures lors de leur passage à Paris, quand ils se rendront à Rome.

Les revendications italiennes

La propagande italienne parmi les indigènes a pris une tournure violente. Depuis quelques jours, les autorités répèteraient à tous que la marche sur Djibouti n'est qu'une question de temps, représentés des auditeurs. Unis comme ils le sont maintenant, ils ont déjà grand peine à maintenir leurs positions. D'ailleurs, ils seraient à coup sûr et très rapidement battus. Le droit de gestion des auditeurs sur la radio d'Etat ne serait plus qu'une ombre... et le fromage radiophonique s'ouvrirait à tous les amis en quête d'une bonne place.

que les Français seront jetés à la mer, etc.

Des haut-parleurs installés en divers points, notamment dans les gares de la Compagnie franco-éthiopienne, lanceraient trois fois par jour des phrases du même genre.

On annonce des mouvements de troupes. Par exemple, les autorités militaires italiennes enverraient dans l'ouest de l'Abyssinie des Ascaris relevés des contingents gallas, qui sont acheminés vers l'est d'Assao, port de l'Erythrée italienne. Des routes seraient construites vers la frontière française.

La Tchécoslovaquie quitterait la S.D.N.

Dans les milieux politiques de Prague, on pense que le gouvernement annoncera prochainement sa décision de quitter la Société des Nations.

EN PEU DE MOTS...

— M. Emile Vandervelde, le leader socialiste belge, est décédé mardi matin, atteint de congestion cérébrale. Il était né en 1866. M. Vandervelde était délégué de la Belgique à la Conférence de la paix et fut un des signataires du Traité de Versailles.

— Le gouvernement polonais a fait procéder à l'expulsion de 200 citoyens tchécoslovaques.

— Mme Grosjean-Morgaine, 26 ans, de St-Bresson, a mis au monde 3 enfants parfaitement constitués, nés dans deux communes différentes : l'aînée, une fille, naquit à St-Bresson ; les deux cadets à l'hôpital de Luceuil où la mère a été transportée.

— Un jeune archéologue anglais a réussi à récupérer intact dans une tombe égyptienne, tout le contenu d'une tombe de la seconde dynastie, avant Jésus-Christ, comprenant notamment un repas préparé depuis 6.000 ans, parfaitement conservé.

— Au tirage de la Ville de Paris 1899, le numéro 89.256 gagne 100.000 francs ; les deux suivants 48.597 et 206.539 gagnent 10.000 francs.

— A l'occasion du réveil de Noël, un statisticien précise qu'il a été absorbé 285 tonnes de dinde et chapons ; 1.600 kilos de gibier à poils et à plumes, 106 tonnes d'huîtres et 1.300 kilos d'escargots.

NOS ÉCHOS

Les hommes de neige.

Georges Sand, dont *L'Homme de neige* a charmé notre jeunesse, ne se doutait sans doute pas qu'il existe, vraisemblablement dans l'Himalaya, des créatures mystérieuses que les explorateurs ont appelées : les hommes de neige.

A vrai dire, nul n'a jamais vu ces êtres énigmatiques. Un explorateur anglais les guetta inutilement dans les glaciers de l'Himalaya en 1928...

Mais, tout récemment, les membres de l'expédition allemande au mont Kinchinjunga ont rapporté qu'ils avaient entendu la conversation de deux hommes de neige. Cachés dans un campement sur un glacier, ils surprirent les bavardages de ces singulières créatures. Leurs voix ressemblent, parait-il, au caquetage des poules. Les membres de l'expédition ne les virent pas, mais ils purent examiner leurs empreintes digitales sur la neige.

L'existence des hommes de neige a été longtemps considérée comme une légende. En verra-t-on bientôt en Europe en chair... et en neige ?

Histoire américaine.

Brown joint à la nonchalance d'un habitant du Texas, la naïveté d'un authentique descendant de master Punch. Le propriétaire d'une grande villa sur la côte de Floride l'a engagé ce matin-là pour enlever les quelques flocons de neige qui sont tombés la nuit dernière. Et sur le coup de dix heures, voici le dialogue qui s'établit entre Brown, les mains dans ses poches, la cigarette au bec, et l'hivernant :

— Mais, Brown, je croyais vous avoir payé pour enlever la neige de mon jardin.

— Je vais vous dire M'sieur ; j'ai sous-loué le travail ; voyez.

— Et combien payez-vous votre manœuvre, Brown ? interroge le propriétaire après avoir constaté que, en effet, un tiers travaille au lieu et place de notre ami.

— Huit dollars, M'sieur !

— Huit ! mais je ne vous en donne que sept !

Brown se redresse :

— Et être son maître pendant tout un jour, est-ce que cela ne vaut pas un dollar ?

Le poète et le voleur.

Joseph Souza, le poète portugais, étant endormi, sa gouvernante entre chez lui, et le réveille en sursaut :

— Monsieur ! — Qu'y a-t-il ? — Un voleur ! — Un voleur ! chez moi ! on l'aura mal renseigné. C'est impossible !

LA 3^e RÉPUBLIQUE DANS LE LOT

(Suite)

On fit appel aux fonctionnaires, au clergé : « J'ai distribué dimanche dernier, après les offices, les bulletins qui m'ont été envoyés par la Préfecture — écrivait le curé de Puycaivel — et je crois assurer que tous, à quelques rares exceptions, voteront en faveur du bon ordre. » Moins confiant, le maire de Lacapelle-Cabanac annonçait : « Je crains beaucoup plus d'abstentions que de coutume, attendu que les populations sont indifférentes ou même fatiguées d'émettre des votes pour des candidats qui ne leur sont pas personnellement connus ou pour des questions qu'elles ne peuvent comprendre ; s'il se produisait dans les campagnes, comme cela a lieu, parait-il, dans les grands centres de population, des meneurs ou chefs, il est fort à craindre que les élections devinssent très laborieuses. » La veille du scrutin, le *Courrier* écrivait : « Si les « oui » ne sont pas en grand nombre, nous aurons, dans les rues, des coups de fusil tirés sur les hommes d'ordre par les anarchistes ; c'est un républicain qui l'annonce dans son journal. »

Les électeurs se prononcèrent sous une impression de vague inquiétude ; beaucoup de ceux qui, un auparavant, avaient donné leur suffrage aux candidats de l'opposition craignirent cette fois de voter pour la révolution : le scrutin donna 72.884 oui contre 5.668 non. Les cantons ruraux avaient voté en masse pour l'Empire : dans celui de Lauzès sur 2.075 votants, il y avait eu seulement 15 non et le maire de Lentillac, qui avait obtenu l'unanimité dans sa commune se hâta d'écrire au Préfet : « Je puis vous affirmer que depuis que j'exerce les fonctions de maire, je n'ai remporté une victoire plus éclatante sur les ennemis de l'Empereur. »

Mais un noyau d'opposition tenace subsistait dans les villes ; Cahors avait donné 875 non, Figeac, 684, St-Céré, 369, Gourdon, 310, Gramat, 230, Martel, 207 ; à Souillac, l'opposition détenait même la majorité avec 501 non contre 355 oui.

Dans l'ensemble du pays, le Plébiscite donna 7.556.000 oui contre 1 million 450.000 non. Napoléon III fut satisfait : le vote populaire ne témoignait-il pas de la confiance du pays dans la dynastie impériale ?

La débâcle devait venir du dehors. Depuis la victoire de Sadowa sur l'Autriche et la création de la Confédération allemande, la guerre avec la Prusse se sentait inévitable. Malade, Napoléon III aurait voulu éviter un conflit que Bismarck, au contraire, jugeait nécessaire pour achever l'unité allemande ; on sait comment le ministre prussien, par la fameuse dépêche d'Ems, fit déclarer la guerre par le gouvernement français. Et ce fut l'invasion de notre frontière par l'armée allemande, prête depuis longtemps, la défaite de nos troupes, vaillantes, mais trop faibles et mal organisées. « le désastre sans gloire » de Sedan, où, sans combat, l'Empereur rendait son épée avec une armée de 90.000 hommes (2 septembre 1870).

A la nouvelle de cette capitulation, la foule, massée devant le Palais Bourbon, envahit la salle des séances, exige la déchéance de la dynastie impériale et de là se rend à l'Hôtel de Ville où « par acclamation », elle désigne un Gouvernement provisoire composé de députés de Paris, dont Gambetta et Jules Favre, avec, pour Président, le général Trochu, gouverneur de la ville. Ce fut la révolution du 4 septembre 1870, à la suite de laquelle la République se trouva, de fait, le gouvernement du pays.

L. SAINT-MARTY.

Lire la suite en deuxième page.

— Ne parie pas ; je suis sûr qu'il pleut.

— Quand on croit qu'il neige, il pleut !

— C'est la vie !

— Et ça se dit poète !

Il y a progrès.

— Et a propos, vous souffrez toujours d'insomnies, Madame Dupont ?

— Oh ! ça va mieux, je comptais jusqu'à 5.367 pour m'endormir, maintenant je m'endors à 4.398.

— Je parie qu'il neige.

La Lisur.

Chronique du Lot

La 3^e République dans le Lot

Suite de l'article de 1^{er} page

En résumé, je puis répondre de l'ordre. « La République — portait cette proclamation — c'est le règne de la justice, de la modération et des mâles vertus ! La République, c'est le gouvernement par excellence, c'est le seul qui puisse faire à chacun sa part de droits sociaux, c'est aussi le seul capable de nous relever des désastres dans lesquels l'incurie du régime tombé nous a précipités ».

Pendant les huit jours de son administration, Esménard du Lot termina invariablement tous ses rapports par : « la situation est des plus satisfaisantes ». « L'esprit des hommes est excellent ». « Le département marche admirablement ». « Tout marche de mieux en mieux », répondant ainsi à l'une des premières circulaires de Gambetta portant les recommandations suivantes : « Appliquez-vous à gagner le concours de toutes les volontés afin que dans un immense et unanime effort la France doive son salut au patriotisme de tous ses enfants ». Malgré ses affirmations répétées sur le bon ordre et le bon esprit de ses administrés, Esménard du Lot demandait la révocation du maire de Gourdon ; de la municipalité de Figeac et, le 9 septembre, télégraphiait à Calmon de lui faire accorder les pouvoirs extraordinaires suivants : « droit de révoquer, de faire arrêter même et de remplacer provisoirement tout fonctionnaire administratif ou judiciaire qui manquera à ses devoirs envers la République ; droit de révoquer et de remplacer sans avis du Général, les officiers de la mobile que je jugerai insuffisants ou dangereux ; ainsi je voudrais remplacer le commandant Foulhade par Rouchon de Figeac dont la nomination produira le meilleur effet. »

(A suivre). L. SAINT-MARTY.

Armée

M. le colonel Carrade, du 16^e tirailleurs sénégalais, est nommé à la 2^e brigade coloniale.

Médaille militaire

La médaille militaire est conférée aux gendarmes de la 17^e légion dont les noms suivent : Bouché, Valentie, Picou, Penereach, marchaux des logis ; Massing, Jourdas, Rouaix, Marty, Sentenac, Clayrac, Cinq-Frais, Bataille, Soubiran, Bourdail, Viguier, Dupuy, Alquier, Martin, Fenouillet, Sauvage, Deluc, Cazals, Latour, Larroque, Mandement.

La médaille militaire est conférée aux sous-officiers du 16^e tirailleurs sénégalais dont les noms suivent : Rey, adjudant-chef ; Sipeyre, Carrière, Caillols, Arnaud, adjudants ; Bahi, Tallon, sergents-chefs.

Service de santé (Réserve)

M. le médecin-commandant Faure, de la 17^e légion (réserve), est affecté à la région de Paris.

MM. les médecins-lieutenants Prugnand, Glories ; M. le médecin-sous-lieutenant Robin, sont affectés à la 17^e légion.

M. le pharmacien-lieutenant Carbonel, de la 17^e légion est affecté à la région de Paris.

M. le pharmacien-lieutenant Lusagne, de la 17^e légion, est affecté à la 2^e région et M. le pharmacien-lieutenant Tinel, de la 17^e légion, est affecté à la 3^e région.

MM. les capitaines d'administration Hébrard, Lavedan, Marrot, de la région de Paris, sont affectés à la 17^e légion.

M. le commandant d'administration Angeli, de la 16^e légion, est affecté à la 17^e légion.

Gendarmerie

M. Gendreau, capitaine à la 17^e légion de gendarmerie, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de chef d'escadron.

Allocations familiales à l'Agriculture

Dans une motion qu'elle a votée à l'unanimité moins deux voix, sur la proposition de M. Parmentier, la Commission de l'Agriculture de la Chambre se déclare unanime à réclamer l'extension du bénéfice des allocations familiales à la profession agricole ; elle estime que le problème de l'aide à la famille doit être résolu dans le cadre de la solidarité nationale et que la proposition dont elle est saisie présentant une solution d'ordre professionnel sans aucune précision de ressources ou de financement, ne présente aucune possibilité de réalisation, ni législative, ni sociale, refuse en conséquence de la prendre en considération.

Toutefois, la Commission estime que des améliorations doivent être apportées aux décrets-lois étendant les allocations familiales à l'agriculture et décide la nomination d'une Sous-Commission d'études.

La Commission a demandé au ministre de l'Agriculture des précisions sur l'emploi des fonds provenant du droit supplémentaire de 5 francs par permis de chasse.

Vols de lapins et de poules

M. Barras, cultivateur à Lagardelle et Mlle Rubay Emma ont porté plainte pour vols de poules et de lapins. La gendarmerie a ouvert une enquête.

LES CALAMITÉS AGRICOLES

M. Edouard Daladier, Président du Conseil, a reçu mercredi 21 décembre, une délégation de sénateurs et députés composée de MM. Gaston Bazile, Bels, Borgeot, Pierre Chaumié, de Courtois, Delthil, Desprès, Escande, Ulysse Fabre, André Fallières, Gadaud, Garrigou, Loubet, Maupoil, Marcel Michel, Jean Odin, Georges Pernot, Turlier, sénateurs et Maxence Bibié, Yvon Delbos, Réthoré, députés, qui l'ont entrepris de la question des calamités agricoles à laquelle il importe de donner une solution.

La délégation a rappelé à M. le Président du Conseil que le Sénat avait adopté à l'unanimité une proposition de résolution de M. Ulysse Fabre, rapportée par M. Borgeot et soutenue par MM. Marcel Michel et Jean Odin qui paraît apporter des bases solides pour la rédaction d'un projet de loi que M. Queuille, Ministre de l'Agriculture, avait bien voulu promettre de préparer.

M. Edouard Daladier a donné aux sénateurs présents l'assurance que le Gouvernement avait le plus vif désir de voir aboutir un projet de nature à donner satisfaction aux agriculteurs et que, dès la rentrée de janvier, il présenterait un texte au Parlement.

Légion d'honneur

M. Izard, médecin lieutenant-colonel à la 17^e légion (réserve) est nommé officier de la Légion d'honneur.

MM. Vidal et Baylac, médecins-capitaines à la 17^e légion (réserve) sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Par décret présidentiel rendu sur la proposition de M. le Président du Conseil, ministre de la guerre, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, nos compatriotes, grands mutilés de guerre : MM. Emile Arnaudet, à Saint-Matré ; Jean-Marie Bousquet, à Labastide-du-Mont ; Daniel Caussanel, à Figeac.

A tous, nos vives félicitations.

Tableau d'avancement

Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de chef de bataillon : M. Sayous, capitaine au 16^e tirailleurs sénégalais. Pour le grade de lieutenant : M. Bénazet, sous-lieutenant au 16^e tirailleurs sénégalais.

Aveugles civils

Notre Groupement tient à prévenir nos camarades qu'avec la fin de l'année arrivent en expiration les cartes de circulation dont ils sont bénéficiaires et délivrées par la Société Nationale de Chemins de Fer Français.

Comme les années précédentes, notre Groupement se chargera du renouvellement de ces cartes pour 1939 ou bien de faire les demandes pour ceux qui n'en auraient pas encore en leur possession, nous rappelons que ces cartes accordent une réduction de 50 0/0 aux aveugles et au guide qui les accompagne dans leur déplacement.

Pour tout renseignement, adressez-vous à nos Secrétaires de Sections ou écrire au Secrétariat Départemental des Mutilés et Invalides du Travail, Place du 14 juillet, Capdenac. Permanence tous les jours de 14 heures à 18 heures. — Le Secrétaire.

Naturalisations

Sont naturalisés français : Martinez Juan-Alfonso, cimentier, né le 8 mars 1897, à Muria (Espagne), ayant un enfant mineur, Jean-Alphonse, né le 20 août 1927 à Cambrone (Oise) et Clément Maria-Carmen, sa femme, née le 3 janvier 1905 à Fenestrat (Espagne), demeurant à Cahors.

Chappuis Jean-Robert, architecte, né le 9 octobre 1878, à la Tour-de-Peilz (Suisse) et Delthil (André), sa femme, née le 27 juin 1882, à Cahors, demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

Mayon Pierre-Martin, garçon d'hôtel, né le 15 juillet 1882, à St-Martin (Suisse) et Buffet Victorine, sa femme, née le 19 avril 1882 à Sènaillac (Lot), demeurant à Paris.

Débit de chasse

M. Roche, manœuvre-maçon à Prayssac, chassait le canard en temps de neige. Mais il fut surpris par les gendarmes qui lui dressèrent procès-verbal.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 29

SAMEDI 31 DÉCEMBRE

(en soirée à 20 heures 45)

DIMANCHE 1^{er} JANVIER

(matinée et soirée)

Orane DEMAZIS, AQUISTAPACE
et Gaston RULLIER
DANS

Le Moulin dans le Soleil

Un film d'atmosphère de poésie et d'amour, réalisé dans les sites pittoresques et merveilleux des Gorges du Lot. Payrac, Rocamadour, Alviçnac, Gluges, Montvalent, Carennac, Autoire, Calès, Si-Céré, etc.

EN COMPLEMENT :

Crocs et Griffes

Un grand film de la Jungle, authentique, sans truquage, ce film dépasse en beauté et en intérêt tout ce que l'on fit d'analogue à ce jour.

LES ANCIENS COMBATTANTS CHEMINOTS REMERCIENT M. DE MONZIE

M. de Monzie, Ministre des Travaux publics, a reçu la lettre suivante de l'Union des Victimes de la Guerre et des Anciens Combattants de la Société Nationale des Chemins de Fer Français :

« Monsieur le Ministre,

« Je viens de prendre connaissance de vos déclarations parues au « Journal Officiel » du 21 décembre, concernant la bonification que vous avez bien voulu accorder à nos camarades anciens combattants et victimes de la guerre cheminots, qui, ayant 55 ans d'âge, sont mis à la retraite.

« Monsieur le Ministre, au nom des camarades Anciens Combattants et Mutilés de la région du Nord, que j'ai l'honneur de représenter, je vous exprime toute notre reconnaissance. « Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de notre plus profond respect. — Pour le Conseil d'Administration : Le Président général : Signé : DELPECH. »

LE SURGREFFAGE DES VIEUX ARBRES

Le Comité National de Réorganisation du Verger Français confiera en 1939 l'œuvre entreprise pour le surgreffage des vieux arbres en fournissant gratuitement des greffons de pommiers et de poiriers des variétés ci-dessous :

Pommes : Reine des Reinettes, Reinette du Canada, Belle de Boskoop, Reinette de Caux, Reinette Baumann, De Jaune (R. du Mans), Cox's Orange Pippin.

Poires (par ordre de maturité) : Beurré Giffard, Docteur Jules Guyot, Bon Chrétien William, Triomphe de Vienne, Beurré Hardy, Louise-Bonne d'Avranches, Duchesse d'Angoulême, Doyenne du Comice, Beurré Clairgeau, Passe-Crassane, Bergamotte Espéren, Curé.

Les demandes de greffons doivent parvenir à M. le Directeur des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors, avant le 1^{er} février 1939.

Elles doivent indiquer l'adresse du demandeur, la gare desservant la commune par Grande Vitesse, les variétés demandées, le nombre d'arbres à greffer pour chaque variété.

Les intéressés recevront en temps utile les greffons et une notice sur la pratique du surgreffage des vieux arbres.

M. de Monzie a reçu une délégation de cheminots

M. de Monzie, ministre des travaux publics, a reçu une délégation de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs, qui a soumis son cahier de revendications.

Le ministre a réservé le meilleur accueil à la délégation et promis d'examiner les observations qui lui ont été présentées en toute bienveillance.

Les observations portaient notamment sur les facilités de circulation, les modifications de condition du travail selon le décret-loi, l'établissement de la double équipe dans la région du Nord, les statuts de rémunération, le régime des retraites, la Caisse des soins aux familles.

Contraventions

M. Caussé, commissaire de police a dressé contravention, pour défaut de renouvellement de carte d'identité, aux étrangers dont les noms suivent :

Colomo Siméon, sujet espagnol, demeurant à Cahors ; Sidoline Lino, sujet italien, demeurant à Cahors ; Scaggiardi Gio-Baptista, sujet italien, demeurant à Bégous ; Colomo Antonina, née Poblacion, demeurant rue St-James, à Cahors.

Pour carte d'identité périmée, contravention a été dressée à Bailor Benevando, sujet espagnol, domicilié à Cahors, rue Donzelle.

Vous n'avez plus que trois jours pour faire deux heures, celui qui offre, celle qui reçoit.

Mandelli

JOAILLIER-ORFÈVRE, CAHORS

vous présente cette année

le plus grand choix

MANDELLI échange au plus haut cours vieux bijoux, monnaies or et argent.

Déclaration d'association

L'« Officiel » publie la déclaration d'association suivante :

« Bédier-Sports ». But : Education physique et sports. Siège social : Mairie de Bédier (Lot).

EDEN

JEUDI — SAMEDI

et DIMANCHE (en soirée)

DIMANCHE (matinée)

Le premier prix du Cinéma français pour l'année 1939

Alerte en Méditerranée

une œuvre de brûlante actualité AVEC Pierre FRESNAY, AIMOS Nadine VOGEL, ROCHF WANKA Kim PEACOCK

CAHORS

LA TEMPÉRATURE

La température s'est améliorée depuis mardi. Mercredi, le dégel a commencé, mais le temps reste couvert, nuageux. Toutefois, la circulation sur les routes et dans les rues est moins pénible que ces jours derniers.

Le thermomètre mercredi et jeudi matin était en hausse. Malheureusement, on signale plusieurs cas de grippe dans la ville et dans la région.

Hôpital-Hospice

Legs aux familles nombreuses
La Commission spéciale instituée par testament de M. Teysseire de Touzac, s'est réunie le 28 décembre à l'Hôpital-Hospice à l'effet de désigner le bénéficiaire de la rente de 500 francs donnée tous les ans au père ou à la mère d'une famille nombreuse.

Cette somme a été attribuée à M. Roubert René employé à l'Imprimerie du Journal du Lot, père de 7 enfants vivants.

Au nom de tous ses camarades de l'Imprimerie, nous adressons nos vives félicitations à René Roubert et à sa sympathique et nombreuse famille, tout en remerciant la Commission de cet excellent choix.

MON CADEAU

me fera plus plaisir encore s'il a été choisi dans la collection que présente cette année

M. POPOVITCH

PARFUMEUR

Parfums de luxe, poudriers, ongles, vaporisateurs, garnitures de toilette, brosse fine, etc.

Dans une gamme de prix très étendue, des Cadeaux de qualité pour toutes personnes de bon goût.

Tarif de l'octroi

Par arrêté préfectoral, le tarif de l'octroi de Cahors, adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 14 décembre, sera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1939, pendant une période de 5 ans.

Plainte

M. Jacques Bertrand, négociant à Cahors, a porté plainte contre inconnu pour bris de clôture et détérioration d'une pompe à eau dans sa propriété située à la Croix-de-Fer (Labaudrie).

Accident du travail

En vidant une caisse remplie de débris, M. Jean Delpech, ouvrier à la mairie, s'est blessé aux deux mains. Ces blessures ont provoqué un œdème qui entrainera une incapacité de travail de 15 jours, sauf complication.

Entre amants

A la suite d'une violente querelle, le sujet portugais Auguste Castedo, 34 ans, et sa maîtresse, veuve Bousquet, demeurant rue Lestier, se sont portés des coups, puis ils se sont rendus au Commissariat de police.

Mais Castedo avait la figure ensanglantée et la femme Bousquet portait, également, la trace de nombreux coups. Les deux blessés ont été conduits à l'hôpital. Une enquête est ouverte.

L'auto dérapé

Une auto conduite par M. Hagano, représentant de commerce, qui se rendait à Cahors, a dérapé par suite du verglas, entre l'Écluse du Bousquet (commune d'Arcambal) et le village de Cavanès. La voiture a été projetée dans le fossé de la route. Pas d'accident de personnes, mais dégâts matériels assez importants.

Le lien révélateur

Mme veuve Lafon, propriétaire au hameau de la Madeleine (commune de Lebréil), était chez elle au coin du feu, lorsque son chien se mit à grogner et à gratter à la porte.

Mme Lafon sortit de chez elle et aperçut un homme qu'elle reconnut pour être un nommé T... L... de Lauzerte (Tarn-et-Garonne).

Surpris, l'homme disparut et Mme Lafon vit à terre, trois poules qui avaient été attachées avec un lien. Les gendarmes furent prévenus et Mme Lafon leur remit le lien qui avait servi à attacher les poules.

Une enquête fut aussitôt faite par les gendarmes qui interrogèrent T... Celui-ci nia les faits qui lui étaient reprochés. Mais, invité à présenter son mouchoir, les gendarmes reconnurent que le lien trouvé chez Mme Lafon s'adaptait parfaitement à la partie manquante.

T... persista à nier, et déclara qu'il était resté chez lui. Il désigna même plusieurs personnes pour en témoigner. Mais interrogées, ces personnes déclarèrent ne l'avoir vu chez lui ce soir-là. Procès-verbal a été dressé.

Recette buraliste

M. Fournié, receveur-buraliste à Trespoux, avait été nommé receveur-buraliste à Toulouse. Sur sa demande, il est maintenu à Trespoux.

UN PARFUM DE MARQUE,
UN POUDDRIER ÉLÉGANT,
UNE GARNITURE DE TOILETTE
s'achètent à la

Grande Parfumerie centrale

Maison BRIS
10, rue Foch, CAHORS
Les prix les plus avantageux.
Un goût sûr pour vos cadeaux.

Aviation

Notre excellent compatriote M. Jocelyn Ton, pilote-aviateur, se propose de réaliser, au printemps prochain, un rallye-parachutes sur la vallée du Lot.

L'itinéraire serait Cahors - Puy-l'Evêque-Fumel.

Une cinquantaine de parachutistes lancés par l'aviateur donneront droit à autant de baptêmes de l'air gratuits.

Pour vos cadeaux

LICE-JOUÉ

ARTISAN D'ART

10 bis, rue Joffre, CAHORS

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratier

Classe 1939. — Les jeunes gens nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1919, dont les parents résident dans la commune de Castelnau-Montratier, sont invités à se présenter au secrétariat de la mairie en vue de leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe 1939.

Fête de l'Arbre de Noël. — Samedi dernier, 24 décembre, l'Arbre de Noël de nos écoles publiques, magnifiquement garni, se dressait éblouissant dans la salle des fêtes.

A 16 h. 1/2, après avoir assisté à une courte séance de cinéma, les enfants pénétraient dans la salle où une foule nombreuse de parents et d'amis venaient les rejoindre.

C'est devant une salle comble que nos jeunes acteurs et nos charmantes chanteuses firent avec simplicité la preuve de leur réel talent. Elèves et anciennes élèves recueillirent une ample moisson de bravos.

Après les chants et les saynètes, ce fut la traditionnelle distribution des jouets pour les tout petits et des friandises pour tout le monde. La seconde partie du programme ne fut pas moins goûtée que la première.

Nous félicitons tous ceux qui ont aidé à la réussite de cette jolie fête, les uns par leurs dons, les autres par leur activité, et particulièrement Mlle de Porquier, professeur de piano, qui mit son talent au service d'une œuvre dispensatrice de saine joie enfantine.

Une seule ombre à ce tableau : notre sympathique maire, M. Mazelié, ne put, à son très grand regret, être témoin du bonheur des tout petits, pour lesquels la municipalité sait se montrer si généreuse.

Remboursement d'emprunt. — Les obligations de l'emprunt du Syndicat d'électrification du Sud du Lot dont les numéros suivent sont remboursables :

35, 38, 52, 124, 281, 304, 311, 332, 390, 466, 468, 499, 534, 552, 588, 636, 681, 708, 715, 832, 847, 853, 949, 1.023, 1.091, 1.145, 1.180, 1.182, 1.189, 1.236, 1.261, 1.279.

Le remboursement sera effectué par le percepteur de Castelnau-Montratier et le coupon du 1^{er} janvier 1938 sera payé 20 fr. 34.

Le Réveil sportif reconstitué. — Notre société sportive, le R.S.C., traversait depuis quelques mois une période de calme vraiment exagérée.

Le R.S.C. avait été créé en 1925 par M. Pouget, instituteur à Saint-Aureil, qui le dirigea jusqu'au mois d'octobre 1935.

Depuis l'été dernier, le R.S.C. ne donnait plus signe de vie. Grâce à l'intervention de quelques personnes dévouées, au nombre desquelles nous sommes heureux de citer M. le Directeur de l'école laïque de Castelnau et son adjoint, M. Besombes, qui est un excellent et remarquable sportif, notre R.S.C. reprend son activité de jadis dans l'intérêt de l'éducation physique de notre chère jeunesse et aussi pour organiser dans notre jolie petite ville des réunions sportives qui distrairont la population et attireront beaucoup d'étrangers.

Que tous nos jeunes, si actifs, se groupent, qu'aucun d'eux ne déserte Castelnau pour adhérer à des équipes de communes voisines et notre association sportive, dans laquelle tous les membres seront indissolublement unis par les seuls liens d'une camaraderie parfaite et sincère, deviendra puissante et dominante dans notre Bas-Quercy.

La population sera bientôt conquise par la pratique des sports si elle assiste à des jeux intéressants, exempts de brutalité comme ceux que va diriger l'habile M. Besombes.

Il sera alors possible et facile, en fixant une cotisation modeste d'inscrire de très nombreux membres honoraires.

L'Assemblée communale n'hésitera pas à voter une subvention annuelle élevée au R.S.C.

Commerçants du bourg et des sections, tout le monde voudra aider notre charmante jeunesse qui apportera à Castelnau une vie active et gaie et contribuera à la prospérité locale.

Dimanche, 18 décembre, notre nouvelle équipe s'est rencontrée à Molières avec l'Association Sportive de ce canton de Tarn-et-Garonne.

La partie fut très belle et fort bien jouée aux applaudissements de la foule.

Dimanche, 1^{er} janvier 1939, le R.S.C. recevra sur son terrain, à 14 heures, en match amical de revanche,

L'équipe de l'Association Sportive de Molières.

Que les spectateurs viennent nombreux. La partie sera intéressante.

Catus

Nomination dans les P.T.T. — M. René Marlas, facteur à Catus, est nommé facteur-receveur à Sigus (Département de Constantine, Algérie).

Ce jeune employé des Postes, très consciencieux, ne laisse que des regrets dans les communes qu'il desservait chaque jour.

Nous le félicitons de cet avancement mérité et nos félicitations s'adressent aussi à toute sa famille, à ses beaux-parents, Gerolde, de Cahors, fixé depuis quelque temps à Catus.

Carnet blanc. — Nous apprenons le prochain mariage du jeune Antoine Froment, cordonnier à Catus, avec Mlle Julienne Baynac, de Saint-Denis-Catus. Sincères vœux de bonheur.

Autre hyménée : M. Jean Rigal, quincaillier à Catus, épouse Mlle Elise-Odette Laroque, de Villesèque, canton de Montcuq. Nos meilleurs vœux de bonheur.

Lalbenque

La foire et le mauvais temps. — La foire de la veille de Noël, notre plus grosse foire de l'année, a été à peu près nulle.

Le mauvais temps et une épaisse couche de neige, avec un froid sibérien, ont défendu à tous bétails d'être amenés sur nos marchés.

Quelques étalagistes, pourvus d'antennes, sont cependant venus. Malheureusement pour eux et pour le commerce local les visiteurs n'étaient pas nombreux.

Seuls, ceux qui avaient quelques achats, ou commissions indispensables avaient bravé la rigueur du temps.

Le marché aux truffes n'était pourvu que de 150 kilos qui se sont vendus de 50 à 60 francs la livre. En temps normal, on aurait pu tabler sur 30 à 40 quintaux.

Ces mauvais temps persistant, le marché de mardi 27 a été aussi peu important.

Notre prochain marché de mardi 3 janvier, coïncidant avec la foire de Cahors, ne promet pas non plus son importance habituelle.

Le commerce local a à souffrir de ces trois grosses journées perdues. Espérons que, par la suite, la température sera plus clémente.

Hyménée. — Mardi, 28 courant, à

leur démission à M. le Préfet du Lot, pour les faits suivants :
Mme B... habitant Esclauzel, avait adressé au Conseil municipal une demande d'assistance médicale gratuite en faveur de son fils. Le Conseil municipal avait émis un avis défavorable.
Mais Mme B... adressa sa demande à la Commission cantonale qui passa outre à l'avis défavorable du Conseil municipal et accorda à Mme B... 70 pour 100.
Mme B... fit appel devant la Commission départementale qui accorda l'assistance totale.
Le Conseil municipal, pour protester contre cette décision a donné sa démission.
Ajoutons que M. Bab Abdon, adjoint au maire, n'a pas démissionné.

Toute vieillesse est prématurée
On peut aujourd'hui garder jusqu'à un âge avancé sa souplesse, son « allant » ; on peut ignorer ses misères : migraines, courbatures, mauvaises digestions, congestions, etc... qui affligent l'âge mûr. Il suffit de prendre chaque matin un verre de madère de la solution que l'on prépare soi-même en versant un Racon de Sels Lergan dans un litre d'eau. Le chlorure de magnésium, le manganèse, les sels alcalins qui composent les Sels Lergan, ont pour effet d'activer les grandes fonctions vitales : digestion, circulation. Ils purifient et fortifient le sang. Les Sels Lergan sont de merveilleux revitalisateurs. Le Racon pour 16 jours de traitement, 8 fr. 85. Toutes pharmacies.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Bleuets de Figeac. — Football-Association. — Net progressif chez les Bleuets. Dimanche dernier, trois équipes qui jouaient et trois victoires.
Les deux premières équipes recevaient sur le terrain du Calvaire l'Etoile Sportive Gramatoise et l'Etoile Sportive Capdenacoise, deux équipes jeunes, athlétiques et ardentes. L'heure tardive d'arrivée des visiteurs ne permit pas de jouer le temps réglementaire.
Le match 1 A contre E.S. Gramat vit un but marqué par Nicolas sur centre de l'ailier droit. Brillante exhibition de Moussié.
Le match 1 B contre E.S. Capdenac vit un but marqué par l'interdrot, après une belle descente des avants sur passe du demi-droit.
La troisième équipe se déplaçait à Camboulit où elle l'emporta brillamment sur les locaux par le score de 6 à 1. Donc :
Bleuets 1 A bat E.S. Gramat 1 à 0.
Bleuets 1 B bat E.S. Capdenac 1 à 0.
Bleuets 2 bat O. Camboulit 6 à 1.
Nous croyons pouvoir annoncer que l'équipe première des Bleuets (1 de la poule 2) recevra à Figeac le 1^{er} janvier, en match de Championnat du Lot, l'équipe 1 de la poule 1. Beau match en perspective.

Collège de jeunes filles. — Après un trimestre consacré au travail, l'année s'achève chez nous aussi, sur une note joyeuse, la fête offerte à leurs petits frères et sœurs de la classe primaire par les grandes élèves du collège.
Les unes, guidées par des professeurs toujours dévoués, ont organisé une petite représentation ; devant les yeux éblouis des bambins ont défilé certains personnages des contes de Perrault : Cendrillon, la Belle au bois dormant et quelques chansons populaires bien connues : « La Légende de St-Nicolas », « Il était une bergère ». Les petits eux-mêmes nous ont donné deux charmants numéros : « La chanson des Sapins », et « Les Agents ».

Dans notre clair réfectoire, un joyeux goûter a été servi par les enfants qui avaient eux-mêmes confectionné les pâtisseries variées, et préparé un excellent chocolat.
Et puis, ce fut l'arrivée du Père Noël qui devant le sapin traditionnel tout brillant de guirlandes, patiemment découpées aux dernières séances de loisirs, distribua à chacun un

petit paquet à son nom et quelques judicieux conseils, prouvant qu'il connaissait fort bien tous les destinataires.

Mariages. — Nous apprenons avec plaisir les prochains mariages de :
Mlle Vaysset Juliette, visiteuse d'hygiène sociale, avec M. Violleau Henri, commis des P.T.T. à Figeac, et de Mlle Dournes Marie-Louise, demeurant à Bédou, près Figeac, avec M. Pezet Camille, adjudant au 15^e d'artillerie.
Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine le décès du commandant Lagorce, commandeur de la Légion d'honneur, décédé des suites de ses blessures de guerre à l'hôpital militaire de Bordeaux.
M. le Commandant Lagorce était le beau-frère de M. et Mme Bouchilloux, ancien inspecteur primaire à Figeac, où ils ont laissé de nombreuses et sincères amitiés.

A ces familles en deuil nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

Obsèques. — Lundi matin, 26 décembre, ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Pauline Destruel, 88 ans, belle-mère de M. Lagrange, habitant le quartier des Carmes, dont elle était la doyenne.

Malgré la rigueur de la température, le cortège funéraire a été suivi par une foule nombreuse.
Aux familles, touchées par ce grand deuil, nous adressons l'expression de nos vives condoléances.

Les installations ultra-modernes de la nouvelle école des filles de Figeac. — Moyennant la somme de 255.000 francs, l'école communale des filles, nouvellement construite, celle des garçons et l'école maternelle de Figeac sont pourvues du plus moderne des systèmes de chauffage.

Figeac, qui n'était la première ville de France qu'en remontant le Célé, se trouve la première à posséder une installation de chauffage du dernier cri. C'est une mécanique d'une extrême précision, d'un automatisme absolu, d'une sécurité totale, d'une salubrité de tout repos.

Dans une pièce de 6 mètres carrés, sont installés deux groupes autonomes, l'un pour l'école des garçons, l'autre pour l'aile droite de l'école des filles. Un troisième groupe, destiné à l'aile gauche, est installé simplement pour n'avoir pas à traverser les cours.

Chaque groupe se compose de deux générateurs de chaleur accouplés d'un système d'appel d'air froid du dehors, d'un appareillage de refoulement de l'air chauffé par le gaz d'éclairage. Deux petites horloges électriques constituent comme l'esprit qui dirige et la main qui commande.

L'air froid, aspiré du dehors à travers un grillage encastré dans la muraille, arrive aux générateurs. A la sortie l'air chaud est « puisé » vers les classes à chauffer, en circulant dans une gaine de « cellotex », invisible au-dessus des plafonds.

Dans un angle de chaque classe, on aperçoit au plafond, une bouche de chaleur à ouverture réglable par laquelle descend jusqu'au parquet une zone d'air chaud. Dans l'angle opposé, mais au niveau du parquet, on voit une ouverture grillagée par où s'échappe au dehors l'air évacué. Et c'est tout ce que l'on voit, c'est du chauffage et de la ventilation sans courants d'air.

Pour de poêle, plus de radiateurs, plus de cendre ni de fumée, plus de pelles, de seaux à charbon, de casseroles d'eau chaude et plus de brûlures.

Nous aimons ici à rendre justice à qui de droit. En l'espèce, c'est M. L. Besombes, 1^{er} adjoint de M. Loubet, maire de Figeac, qui visita dans la région parisienne, des installations similaires, mais moins perfectionnées, qui proposa au conseil municipal le chauffage par « air puisé », qui lui en exposa l'économie et en fit décider l'adoption.

C'est M. Cayrel et son personnel qui ont assuré l'installation et le

montage des appareils sous la direction de M. Hamel, ingénieur commercial de la Fusion des Gaz, de Paris.

Et c'est M. Roux, l'actif directeur de l'Usine à Gaz de Figeac, qui s'est chargé de la surveillance et de l'entretien de tout l'appareillage. Il est évident que les réglages et la mise en marche après la période d'arrêt des vacances, ne peuvent être faits que par des personnes qualifiées.

Notons que cette superbe installation comporte une marche d'hiver et une marche d'été. Elle chauffe l'hiver « en puisant » de l'air chaud et elle rafraîchit l'été en « ventilant » de l'air froid.

Cajarc
Les oies. — A notre marché du 24, il y eut un gros apport d'oies. Les cours ont été de 7 à 8 fr. la livre, et à la fin du marché, les canards se sont vendus 6 fr. 75 la livre.

Latronquière
Bonne chasse. — Au cours d'une battue, dans les bois du Majolin, un énorme solitaire pesant 95 kilos a été tué. Il a été transporté à la boucherie Courdie.

Si vous avez été malade
Si vous avez été malade, M. André Gély, 12, rue Raspail, à Carpentras, vous indique le sûr moyen de retrouver forces et santé : « Après une grave maladie — écrit-il — j'étais tombé dans une grande faiblesse. J'ai fait usage pendant quelques semaines de votre Quintonine et elle m'a redonné l'appétit, les forces, le courage et l'énergie. » La Quintonine régénère le sang, donne des forces neuves et ramène la santé. Le flacon, pour faire soi-même un litre de délicieux vin fortifiant : 5 fr. 75. Ttes Pharmacies et Pharmacies à Cahors.

Arrondissement de Gourdon
Le Vigan
Hyménée. — Ces jours derniers, a été célébré au Vigan, le mariage de Mlle Solange Pruniers, fille des sympathiques négociants, avec M. Bouys-sou, instituteur au Vigan.
Nous adressons aux jeunes époux, nos meilleurs vœux de bonheur.

Payrignac
Grande foire annuelle. — Samedi, 31 décembre, aura lieu la grande foire annuelle aux pores gras. Cette foire qui est très réputée, sera, comme tous les ans, très bien approvisionnée. Les acheteurs et acheteuses ne manqueront pas de venir en grand nombre, samedi, à Payrignac.

Lavercantière
Accidents sur la voie ferrée. — M. Rajaud, en soulevant un rail, a glissé et s'est fracturé le côté droit. M. Marcou a fait une chute, est tombé sur le menton et s'est contusionné la lèvre inférieure avec écrasement des parties molles et déchirures de la muqueuse. M. Clarac, en chargeant un rail, a eu la main gauche écrasée.
Depuis le 2 décembre, 8 accidents se sont produits sur les chantiers de la voie ferrée.

Uzech
Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Marie-Denise-Elizabeth Lhéritier, institutrice à Uzech-les-Oules, avec M. P. Burgade, instituteur à Arcambal. Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Souillac
Chute. — Mme Monteil, employée chez M. Maysonnier, est tombée si malencontreusement qu'elle s'est fracturée le bras droit. Elle a été transportée dans une clinique de Brive.

Pour vos étrennes
voyez
LICE-JOUÉ
ARTISAN D'ART
10 bis, rue Joffre, CAHORS
MAROQUINERIE.
CUIRS DECORÉS.

ou s'il avait perdu la raison. Le registre, en effet, contenait plusieurs centaines de noms en face desquels étaient écrites les sommes dues.
— Cette liste est trop longue pour pouvoir donner une indication.
— Cela dépend, répliqua Célestin. A vous, ces noms ne disent rien, moi qui sais à peu près ce que valaient tous ces gens-là...
— Vous soupçonnez quelqu'un ?
— La plupart sont au-dessus de tout soupçon. D'autres ont payé ce qu'ils devaient. Par conséquent...
— Ils n'avaient plus aucun intérêt à supprimer M. Aubin.
— Evidemment.
— Mais vous en connaissez qui n'ont pas payé leur dette et que vous croyez capables d'avoir fait un mauvais coup ?
— Ce sont des impressions, pas des certitudes.
Célestin Tréard se montrait timide, hésitant. Il n'osait pas, en nommant quelqu'un, porter une accusation grave qu'il lui serait difficile, sinon impossible de prouver.
— On doit être prudent, en pareille matière, ajouta-t-il, très prudent. Je ne veux pas, en vous donnant des noms, risquer de vous lancer sur une mauvaise piste. Cela retarderait le succès de votre enquête et même vous exposerait à des poursuites de la part de ceux que vous auriez accusés à tort. Il faut éviter cela.
— Alors, vous ne pouvez me fournir aucun renseignement ?

LOTTERIE NATIONALE

Tirage de la 14^e tranche

Le tirage de la quatorzième tranche de la Loterie nationale a eu lieu le 27 décembre, au soir, à Strasbourg.

Les numéros gagnants

Le billet portant le numéro 1.098.243 gagne 5 millions de francs. Les numéros suivants gagnent chacun 1 million de francs : 374.180, 529.387, 1.227.698, 771.140. Les numéros suivants gagnent chacun 500.000 francs : 543.962, 140.489, 033.007, 064.665, 1.032.830, 281.003.

Les numéros finissant par 88.365 gagnent 100.000 francs.

Les numéros finissant par 68.543 gagnent 80.000 francs.

Les numéros finissant par 37.937 gagnent 80.000 francs.

Les numéros finissant par 09.870 gagnent 50.000 francs.

Les numéros finissant par 23.017 gagnent 50.000 francs.

Les numéros finissant par 7.725 gagnent 20.000 francs.

Les numéros finissant par 7.806 gagnent 20.000 francs.

Les numéros finissant par 8.315 gagnent 20.000 francs.

Les numéros finissant par 6.884 gagnent 20.000 francs.

Les numéros finissant par 165 gagnent 10.000 francs.

Les numéros finissant par 974 gagnent 5.000 francs.

Les numéros finissant par 36 gagnent 1.000 francs.

Les numéros finissant par 60 gagnent 220 francs.

Les numéros finissant par 79 gagnent 220 francs.

Les numéros finissant par 2 gagnent 110 francs.

CHEZ NOS VOISINS

A MONTAUBAN
Incendie à la caserne du 16^e sénégalais. — Un violent incendie a éclaté samedi soir, vers 21 heures, dans un grand bâtiment de près de 100 m. de long et de 30 mètres de haut de la caserne Guibert, occupée par le 16^e tirailleurs sénégalais.

Les causes du sinistre sont inconnues. On croit, cependant que le feu aurait pu être communiqué au plancher par un poêle non encore éteint.

Un soldat sénégalais, pris de peur, a sauté dans la cour du 3^e étage. Un autre, du cadre européen, a été pris dans un nuage de fumée et s'est évanoui. Ces deux victimes ont été transportées à l'hôpital.

Les dégâts s'élèvent à plus de 1 million 500.000 francs. Les archives du régiment seraient détruites.

BIBLIOGRAPHIE

Projets d'aménagement des Villes et des Régions

La Section française de l'Institut international des Sciences administratives publie les rapports présentés au Congrès de Paris 1937 sur « les projets d'aménagement des villes et des régions ».

C'est un véritable manuel de l'urbanisme envisagé dans ses aspects juridiques, administratifs et financiers.

La législation française a donné lieu à des études très complètes groupées en trois grands chapitres : 1^{er} Problèmes généraux ; 2^e élaboration, effets et réalisations des projets d'aménagement ; 3^e questions spéciales.

Une seconde partie de l'ouvrage est consacrée à l'AFRIQUE du Nord française, et la dernière partie de l'ouvrage groupe de très intéressants rapports sur « les pays voisins de la France ».

Cet ouvrage est publié sous la direction de notre distingué compatriote, M. Henry Puget, maître des Requêtes au Conseil d'Etat, et MM. de Font-Réaux et Charles Cellier, auditeurs au Conseil d'Etat.

(Supplément aux Lectures pour Tous de janvier 1939)

POUR VOS ETRENNES

Le numéro de janvier des Lectures pour Tous nous raconte la suite des aventures de Rudolph Valentino, et les plus curieuses ; vous trouverez en outre, dans le numéro, un extraordinaire récit de P. Bouchardon et une très amusante comédie de d'Her-ville, sans compter les articles d'actualité habituels.

Petites annonces économiques

A VENDRE, machine à coudre, très bon état, 17, quai St-Georges, Cahors.

Dernière heure

Les dépenses de la Défense Nationale
De Paris. — On a distribué aux membres de la Commission des Finances de la Chambre, un rapport sur l'utilisation des crédits de la Défense nationale. Les sommes mises à la disposition des ministres de 1919 à 1937, s'élèvent à 216 milliards 781 millions.

Les garnisons des Somalis renforcées
De Marseille. — Le départ des paquebots « Sphinx » et « Chantilly » ont été retardés de 48 heures, pour permettre l'embarquement, sur ces deux navires, d'un bataillon de tirailleurs sénégalais qui va partir pour la Somalie française, en renforcement des effectifs qui y sont actuellement stationnés.

En Espagne

De Burgos. — L'avance franquiste se poursuit sur la sierra de Mosia. Plusieurs villages ont été pris. De nombreux prisonniers et un important matériel sont tombés au pouvoir des franquistes. Les troupes italiennes, dans la zone du Bas-Sègre, ont poursuivi leur offensive et ont réussi à avancer dans la zone de Goleras et Aspa.

AVIS DE DECÈS

Les familles DUJOLS, GRIMAL ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Paul DUJOLS

Retraité des Chemins de Fer

leur père, beau-père et grand-père, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu vendredi 30 décembre 1938, à 13 heures 3/4, en l'Eglise Cathédrale.

Réunion maison mortuaire, 3, rue de la Halle.

Profitez des derniers jours de vente du COMPTOIR DES STOCKS

(près le Garage Renault)

Tout le vêtement chaud

CANADIENNES, PALETOTS CUIR, VESTE, CASQUE, GANTS, CUISSARDS.

Imperméables tous genres

Confection habillée et de Travail

La concurrence loyale est seule garante de la baisse du coût de la vie

Non, vous ne pouvez plus payer en T.S.F. 2.000 fr. ce qui n'en vaut que 1.200 fr.

La Maison R. Lasbouygues

vous présente sa fabrication, construction soignée, belle présentation, garantie un an, sur place (du fabricant au client).

Postes 6 Lampes, toutes ondes, œil magique 1.200 fr.

Postes 3 Lampes, toutes ondes 875 fr.

A L'OCCASION du Jour de l'An

réclame de

CRAVATES, COLS, RENARDS

3, rue Maréchal-Joffre

« VOG »

2, place Galdemar, CAHORS

MAROQUINERIE — GANTERIE

Maison spécialisée

VOYEZ NOTRE CHOIX.

VOYEZ NOS ARTICLES.

VOYEZ NOS PRIX

POUR VOS CADEAUX

une seule adresse

« VOG »

2, Place Galdemar

A L'OCCASION DES FÊTES

la maison offrira un joli souvenir

NOUVEL AN

La certitude de faire plaisir en offrant des fleurs

Maison TARDIEU

Rue du Lycée, CAHORS

AUX QUATRE-SAISONS

Guyoneaud

34, Bd Gambetta (face la Mairie) CAHORS

ÉPICERIE FINE

Se recommande par sa confiserie premier choix

BONBONS, CHOCOLATS, ARTICLES DE FIN D'ANNÉE

CHAMPAGNES, FINES BOUTEILLES, LIQUEURS.

Du bon goût, du net, de la loyauté

PAS D'ARTICLES DE LIQUIDATION

POUR VOS ETRENNES

N'hésitez plus, le meilleur cadeau utile à offrir pour le travail et la santé est un vélo.

Chez Motobécane

vous trouverez

1^{er} Pour les petits : des vélos toutes tailles

2^e Pour les grands : les nouveautés 1939, ainsi que des soldes de certaines catégories 1938.

3^e Des vélomoteurs 4 temps, bloc moteur 3 vitesses, dernier cri.

BESSAC, 28, quai de Regourd, CAHORS

LOTTERIE DE LA PRESSE

RÉPUBLICAINE DÉPARTEMENTALE

Gros lot : AUTOMOBILE de 50.000 Francs

Nombreux lots de valeur : meubles, motocyclettes, tandems, bicyclettes, fusils, appareils de T.S.F., bijoux, lingerie, machines à coudre, articles ménagers.

Prix du billet : 2 francs.

Le carnet de 25 billets : 50 francs.

En vente aux bureaux du journal, dans ses dépôts, et à la Presse Départementale, 22, Chaussée-d'Antin, Paris 9^e.

En vente au bureau de tabac « Le Khédivé ».

Aux demandes d'envoi par poste, ajouter le prix des billets en mandat ou chèque (pas en timbres) avec une enveloppe portant votre adresse, timbrée à 0,90 jusqu'à 10 billets, à 1,20 pour 1 carnet.

La couverture de chaque carnet achetée en entier donne droit, gratuitement, à une participation de la Loterie Nationale pouvant aussi gagner 50.000 francs.

Cyclistes

A l'occasion des Fêtes de la Noël et du Jour de l'An, chez BÉDIEU, cycles, rue Fondue-Basse, grand choix de bicyclettes, du 15 décembre au 1^{er} janvier seulement. Pour tout achat d'un vélo neuf, il sera offert un équipement électrique comprenant : un phare, une dynamo, un feu rouge, sans augmentation du prix du vélo.

Feuilleton du « Journal du Lot » 24

POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE

Roman par P. GOURDON

Un jardin minuscule entourait cet ermitage. Gilles y trouva l'ancien bureaucrate en manches de chemise et la bêche à la main. Il eut tôt fait de lui expliquer le motif de sa visite que, d'ailleurs, une lettre de Guillemette avait annoncée.
L'accueil fait par Célestin au jeune professeur fut tout à fait cordial.
— Soyez le bienvenu, mon cher ami, dit-il.
Puis, hochant la tête, il ajouta :
— Vous entreprenez là une tâche bien difficile. Mais mon concours vous est acquis. Je ferai tout ce que je pourrai pour vous aider.
— Que savez-vous ?
— A peu près rien. Mais je pars de ce principe. Je connais parfaitement Maxime Aubin : ses qualités, ses défauts, son caractère, son état d'esprit, sa situation. Je suis sûr qu'il ne s'est pas suicidé.

— Donc, il a été assassiné.
— Oui.
— Par qui ?
— Voilà le hic.
— Vous n'avez, à ce sujet, aucun indice, aucune présomption ?
— Vous me croyez donc plus fort que le Parquet et la police ? répondit Célestin évasivement.

— Non. Mais Mlle Aubin pense que vos réflexions, votre étude des faits et gestes de son père vous ont peut-être amené à soupçonner quelqu'un.
— « Soupçonner quelqu'un », c'est beaucoup dire. Mais la chère enfant ne se trompe pas en pensant que j'ai beaucoup réfléchi, que ces réflexions m'ont amené à une conclusion très logique.

— Laquelle ?
— Ceux qui ont tué mon vieil ami avaient intérêt à le faire.
— C'est probable.
— C'est même certain. Or qui pouvait avoir intérêt à la mort de cet homme ? Ce n'étaient point ses créanciers. Donc c'étaient...
— Ses débiteurs. Je suis de votre avis. Mais, les connaissez-vous ?
— En voici la liste, répondit Célestin.

Deux pas lui suffirent pour traverser l'étroite pièce où il avait introduit son visiteur. Il ouvrit un bureau, y prit un registre qu'il tendit au jeune homme.

Celui-ci regarda, non sans quelque inquiétude, l'ancien fondé de pouvoir, se demandant s'il voulait plaisanter

Le jeune homme commençait à s'ennerver de la prudence, à son sens exagérée, que déclarait vouloir garder l'ancien fondé de pouvoir. Il regretta, à part soi, que Guillemette lui eût fait entreprendre ce long voyage pour le mettre en présence d'un bonhomme qui ne savait rien ou ne voulait rien dire.

Célestin s'en aperçut. Car il y avait beaucoup de finesse sous l'enveloppe de ce vieux lourdaud, à peine dégrossi par l'importante situation qu'il avait occupée. Il tint à rassurer Gilles Favry et à ne pas le laisser partir mécontent.

— Je ne puis, en effet, mon jeune ami, répondit-il, vous fournir aujourd'hui aucun renseignement qui vous lance, d'une manière sûre, dans la « bonne voie ». Mais ne croyez point que votre visite a été inutile. Je suis enchanté d'avoir fait votre connaissance. Vous me plaisez beaucoup, soit dit sans flatterie. Et, comme je devine que, si la charmante fille de mon malheureux ami vous a confié la tâche de réhabiliter la mémoire de son père, c'est qu'elle a confiance en vous, je m'emploierai de toutes mes forces à vous assurer le succès. Mais, pas de faux départ, pas d'imprudence légitimée. Si ce que je soupçonne est vrai, nous aurons affaire à forte partie.

Il s'interrompit un instant, tira de sa poche une tabatière, huma avec délice une prise de tabac, s'essuya le nez avec un énorme mouchoir rouge,

puis reprit, sur un tout autre ton :
— Comptez-vous aller en Bretagne ?
— Certainement, s'empressa d'affirmer le jeune homme.
— Vous déplairait-il que j'y aille avec vous ?
— Au contraire. Votre présence me sera très utile, et, du fond du cœur, je vous remercie de me proposer cela.

— Entendu. Quand partons-nous ? Une évidente contrariété se peignit sur les traits de Gilles.
— Mon plus ardent désir serait de partir aujourd'hui même, dit-il. Malheureusement, je ne suis pas libre. Je dois être absent demain matin, au plus tard, à Clermont, pour mes cours. Puis, bientôt, commenceront les examens du baccalauréat. Je ne pourrai pas m'absenter avant les vacances.

— Rien ne presse, déclara Célestin avec calme.
Il ajouta même, après quelques instants de réflexion :
— C'est mieux ainsi. Quand nous irons à Perros, la saison balnéaire sera commencée. Nous aurons plus de chances d'y rencontrer certaines gens que je voudrais vous faire connaître. Et, tout de suite, avec son esprit pratique d'homme d'affaires, il régla les détails de leur rencontre.
— Vous m'écrirez, dès que vous saurez le jour où vous pourrez partir. Vous me retrouverez à Perros-Guirec, à l'hôtel du Levant, situé sur la rade.

C'est un bon petit hôtel où l'on est très bien et dont les prix modérés ne ressemblent en rien à ceux des palaces où l'on nous écorcherait, ce dont souffrirait votre escarcelle et la mienne.

Cela dit, l'ancien fondé de pouvoir changea le cours de la conversation. Il n'aimait pas beaucoup parler de la mort tragique de son ami, bien qu'il y pensât toujours. Il s'informa de l'état d'esprit et de la santé de Mme Aubin, mais surtout de Guillemette pour laquelle il avait une affection quasi paternelle. Il demanda de nombreux détails sur sa situation et il fit, en termes chaleureux, son éloge.

ETUDE
DE
Maître Joseph DELMAS
Notaire à Caylus (Tarn-et-Garonne)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Premier avis

Suivant acte reçu par Maître DELMAS, Notaire à Caylus, le vingt et un décembre mil neuf cent trente-huit, enregistré au Bureau de l'Enregistrement de Saint-Antonin, le vingt-sept décembre de la même année.

Monsieur Jean-Bernard SÉGUY, négociant en vins, demeurant à Cahors, a vendu :

à Monsieur Robert-Lucien MARTIN, négociant en vins, demeurant à Caylus,

un fonds de commerce de négociant en vins, exploité à Cahors, avenue de la Gare, connu sous le nom commercial : LASSERRE FILS, J. Séguy, successeur, immatriculé au registre du commerce sous le numéro 3579, avec tous les éléments corporels et incorporels à l'exception des marchandises et du droit au bail des locaux sis à Cahors.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier janvier mil neuf cent trente-neuf.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la deuxième insertion, à Cahors, soit au siège dudit fonds, avenue de la Gare, soit en l'étude de Maître BOUYSSOU, Notaire à Cahors.

Pour première insertion,
DELMAS, Notaire signé.

Payons 400 fr

les 100 cop. d'apr. mod. adr. grat. Ecr. : V.-R. GELAS, 14, M.-Sébastien, Lyon.

AUX SPORTS D'HIVER

A tous ceux qui partent ou vont partir pour les stations françaises de sports d'hiver, l'Administration des P.T.T. rappelle qu'ils ont à leur disposition un moyen rapide et peu onéreux de communiquer avec leur famille et leurs amis pendant leur séjour au pays de la neige : c'est le **telegramme de quinze mots** coûtant seulement 3 fr. 50 s'il est à destination du département d'origine ou des départements limitrophes et 4 fr. s'il doit être transmis dans d'autres départements.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)
Le Co-gérant : L. PARAZINES.

BIBLIOGRAPHIE

LE MONDE COLONIAL ILLUSTRÉ
37, rue Marbeuf, Paris, 8^e

« Minuit, Chrétiens » et « Marseillaise dans l'Antarctique »

Que fut sous les tropiques la nuit de Noël 1904 passée par le Père de Foucauld dans son ermitage en torchis de Tamarrasset ?

Que fut dans l'Antarctique la nuit de Noël 1904 passée par Charcot immobilisé dans les glaces avec ses compagnons du « Français » ?

On lira dans « Le Monde Colonial Illustré » de janvier le récit de ces deux nuits de Noël, par deux témoins, M. R. Hérisson pour le Père de Foucauld et M. Pléneau pour Charcot. On y apprendra notamment qu'un arbre de Noël a été planté au pôle sud et que, pour la première fois, les pingouins ont été régalez, en 1904, d'un retentissant « Minuit, chrétiens » suivi d'une « Marseillaise » chantés par les matelots, accompagnés du gramophone.

Notre confrère a eu la bonne idée d'illustrer cet article par les photos mêmes prises par Charcot.

La trace des Romains au Sahara

Une énigme déchiffrée :

« Une frontière du Chameau »

La trace de Rome au Sahara, encore une énigme nouvelle, que l'archéologie, aidée par la photographie aérienne, est en train de déchiffrer.

Nul ne pourrait rester indifférent aux premiers résultats de ces nouvelles fouilles romaines « sahariennes ».

Leur auteur, M. J. Guéy, les expose lui-même, avec photos à l'appui, dans « Le Monde Colonial Illustré » de janvier.

Qui sait, conclut le savant, « si ce ne sont pas les chameaux du désert, introduits par les Romains en Afrique, qui ont obligé l'Empire romain à renforcer sa frontière saharienne ».

Grands réseaux de Chemins de fer français

Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent.

Pour vos envois jusqu'à 50 kg., utilisez les Petits Colis, 3 tarifs extrêmement simples : vitesse unique, colis agricoles, colis express.

Les « petits colis » peuvent être enlevés chez l'expéditeur pour un prix minime par les services de factage des Réseaux qui livrent les Petits Colis gratuitement à domicile.

Utilisez les Petits Colis : c'est simple, pratique, économique.

Le barème des prix pour votre département vous sera remis gratuitement à la gare.

TRAIN DE NEIGE

Rapide de 2^e et 3^e classes à nombre de places strictement limité qui sera mis en marche dans la nuit du vendredi 20 janvier au samedi 21 janvier 1939 vous permettra de vous rendre sur les champs de ski des Pyrénées en bénéficiant d'une réduction de 60 0/0 sur le prix des billets.

Destination : Luchon - Superbagnères, Arreau - Cadéac, Puymorens, Font-Romeu, Mont-Louis ; Vierzon, dép. 21 h. 38 ; Châteauroux, dép. 22 h. 26 ; Limoges, dép. 0 h. 16 ; Brive, dép. 1 h. 45.

Luchon, arr. 7 h. 26 ; Arreau-Cadéac, arr. 9 h. 29 ; L'Hospitalet, arr. 7 h. 37 ; Port-Puymorens, arr. 7 h. 49 ; Font-Romeu, arr. 9 h. 31 ; Mont-Louis, arr. 9 h. 48.

Retour par les trains du service régulier à partir du dimanche soir 22 janvier.

Validité des billets : 20 jours, sans faculté de prolongation.

Places couchées. — Rame Luchon :

wagons-lits de 2^e et 3^e cl. et hamacs. — Rame La Tour-de-Carol : couchettes 2^e et 3^e classes et hamacs.

Billets complémentaires d'aller et retour avec 20 0/0 de réduction et validité spéciale, délivrés au départ des principales gares, pour permettre de rejoindre les trains de neige.

Renseignez-vous dans les Agences de Voyages et dans les gares intéressées.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (de 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Murs à Figeac, pour

FIGEAC

50 0/0 de réduction Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.).

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »

délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chaque mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cahors à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT

50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.).

Essuie-glace obligatoire sur toutes les automobiles

L'article 22 du code de la route : Organes de manœuvre, de direction et de visibilité, stipule que le pare-brise doit être muni d'un essuie-glace à la fois automatique et pouvant être manœuvré à la main en cas de défaillance de la commande mécanique.

Un nouvel arrêté publié au Journal officiel, établit que :

A partir du 31 décembre 1938 toute voiture neuve mise en circulation devra être équipée de l'essuie-glace conforme à la description ci-dessus rappelée.

A partir du 30 juin 1939, les autobus et autocars, les camions de plus de 3.000 kilos de poids total en charge, mis en circulation avant le 1^{er} janvier 1939, devront être équipés dudit essuie-glace.

Enfin, au 31 décembre 1939 tous les véhicules circulant en France devront avoir l'essuie-glace automatique et à main.

IMPRIMERIE A. COUSSLANT

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

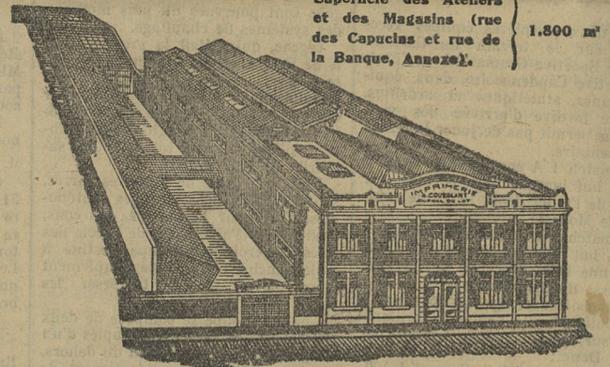
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Anzeux), 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)

De Paris à Toulouse par Cahors

OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	8 14 12 23	10 15	20 15 21 45	20 15 21 45	23 19	
PARIS (Aust.) dép.	10 28	20 25 21 59	22 50			
LIMOGES (arrivée)	15 29	0 36 2 36	5 10			
LIMOGES (départ)	15 43	0 40 2 47	5 40			
BRIVE (arrivée)	17 03	1 56 4 3	7 20			
BRIVE (départ)	17 18	2 1 4 18	7 33			
Gignac-Cressensac	8 50 13 4	18 34				
SOULLAC dép.	9 12 13 36	17 46 18 52	4 58	8 12		
CAZOULES	9 19 13 43	18 58				
La Chap.-d-Mareuil	9 24 13 48	19 2				
Lamothe-Fénelon	9 33 13 57	19 10				
Nozac	9 42 14 6	19 18				
GOURDON dép.	9 55 14 19	18 8 19 27	5 23	8 36		
Saint-Clair	10 4 14 28	19 35				
Dégagnac	10 14 14 38	19 44				
Thédirac-Peyrilles	10 24 14 48	19 53				
Saint-Denis-Catus	10 34 14 58	20 2				
Espère	10 42 15 6	20 9				
CAHORS (arrivée)	10 51 15 15	18 43 20 18	3 32 6 4	9 13		
CAHORS (départ)	11 45 17 25	18 47	3 36 6 4	9 18	7 48	
Sept-Ponts	11 56 17 36					
Cieurac	12 11 17 51					7 53
Labenque	12 18 17 58					8 8
Caussade	12 46 18 31	19 27	6 45 10 3	8 30		
MONTAUBAN arr.	13 17 19 4	19 47	4 30 7 4	10 23 8 55		
TOULOUSE arr.	14 07	20 35	5 11 7 45	11 25 9 56		

De Toulouse à Paris par Cahors

OMNIB.	EXP.	EXP. (2)	RAPIDE	OMNIB.	OMNIB.	DIRECT EXP.	EXP.	RAPIDE
TOULOUSE... d.	8 58	9 35 9 33 13 25	15 2	13 32	15 50 17 20 21 5	23 19		
MONTAUBAN... d.	6 11	9 17 10 50 14 6	16 35 18 12 21 46	0				
CAHORS... d.	6 50	9 35 11 15	17 16 18 34 22 4					
Labenque... d.	7 26	11 40	17 56 18 57					
Cieurac... d.	7 34	11 45	18 4					
Sept-Ponts... d.	7 44	11 54	18 14					
CAHORS... (arr.)	7 53	10 9 11 59 14 58	18 20 19 14 22 40	0 52				
CAHORS... (dép.)	8 10	10 13 12	15 2 13 32	19 19 22 44	0 56			
Espère	8 27	13 44	19 30					
St-Denis-Catus	8 40	13 56	19 41					
Thédirac-Peyrilles	8 53	14 12	19 53					
Dégagnac	9 2	14 21	20					
Saint-Clair	9 10	14 31	20 8					
GOURDON (d.)	9 23	14 42	20 18 23 21					
Nozac	9 30	14 49	20 25					
Lamothe-Fénel.	9 33	14 57	20 33					
La Chap.-de-Mar.	9 45	15 3	20 39					
CAZOULES	9 51	15 9	20 45					
SOULLAC	9 55	15 18	20 56 23 45					
Gignac-Cressensac	10 32	11 11	15 46	21 22				
BRIVE... (arr.)	10 57	11 49	16 33 16 11	21 47 0 23	2 24			
BRIVE... (dép.)	11 56	16 39		0 29	2 24			
LIMOGES... (arr.)	13 20	18 5		1 49	3 47			
LIMOGES... (dép.)	13 35	18 14		2 2	3 50			
PARIS... (A.) arr.	18 52	23 23		6 43	8 39			
PARIS... (O.) arr.	19 4	23 35		6 55	8 50			

(1) Un train mixte part de Gourdon le matin à 5 h. 7 et arrive à Brive à 7 h. 18.
(2) Du 15 Mai au 7 Juillet inclus et du 5 Octobre au 14 Mai 1939.

MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS

Autobus	MARCI-VVY	Autobus
MONTAUBAN... d.	10 50	14 6 16 35
CAHORS... d.	11 59	14 58 18 20
Mercuès... d.	7 3 12	15 51 18 50
Douelle (Arrêt)... d.	7 20 12 a 12	16 10 18 59
Parnac... d.	7 29 12 17	16 28 19 7
Luzech... d.	7 35 12 22	16 36 19 12
Pont de Castelfranc.	7 45	12 a 28 19 a 18
Castelfranc... d.	7 45 12 30	16 50 19 21
Puyssac (Arrêt)... d.	7 49 12 33	16 56 19 24
Puy-l'Evêque... d.	7 56 12 39	17 6 19 30
Duravel... d.	8 3 12 45	17 16 19 35
Soturac-Touzac... d.	8 10 12 50	17 26 19 41
Fumel... d.	8 20 12 59	17 40 19 49
LIBOS... d.	8 25 13 2	17 46 19 52
AGEN... d.	14 6	

LIBOS, CAHORS à MONTAUBAN

Autobus	Autobus
PENNE... d.	8 25 13 30
LIBOS... d.	6 43 9 15 13 52
Fumel... d.	6 46 9 23 13 55
Soturac-Touzac... d.	6 54 9 37 14 3 18 32
Duravel... d.	7 5 9 47 14 9 18 30
Puy-l'Evêque... d.	7 5 9 57 14 14 18 46
Puyssac (Arrêt)... d.	7 11 10 10 14 20 18 55
Castelfranc... d.	7 14 10 17 14 23 19
Pont de Castelfranc.	7 a 17 14 a 25
Luzech... d.	7 24 10 38 14 32 19 12
Parnac... d.	7 29 10 51 14 37 19 21
Douelle (Arrêt)... d.	7 a 33 11 14 a 41 19 26
Mercuès... d.	7 38 11 8 14 45 19 32
CAHORS... d.	7 47 11 26 14 54 19 42
CAHORS... d.	7 48 11 45 17 25
MONTAUBAN... d.	8 55 17 19 4

De CAHORS à CAPDENAC

CAHORS... d.	8 2	9 50	12 43	17 04
Cabessut... d.	8 11	10 01	12 51	17 17
Arcambal... d.	8 20	10 17	13	17 28
Vers... d.	8 28	10 35	13 07	17 37
Saint-Géry... d.	8 35	10 55	13 12	17 46
Conduché... d.	8 46	11 24	13 22	17 58
Saint-Cirg-la-Popie... d.	8 52	11 34	13 28	18 06
St-Martin-Labouval... d.	8 59	11 59	13 35	18 14
Calvignac... d.	9 5	12 09	13 40	18 22
Cajarc... d.	9 16	12 26	13 52	18 36
Montbrun... d.	9 25	A titre	14 01	18 47
Toirac... d.	9 33	essai	14 08	18 57
Lamadeleine... d.	9 44	jours de	14 19	19 10
CAPDENAC... d.	9 55	foire	14 30	19 22

De CAPDENAC à CAHORS

CAPDENAC... d.	7 11	11 45	16 54
Lamadeleine... d.	7 23	12 01	17 04
Toirac... d.	7 34	12 15	17 13
Montbrun... d.	7 42	12 26	17 20
Cajarc... d.	7 52	12 41	17 30
Calvignac... d.	8 2	12 54	17 39
St-Martin-Labouval... d.	8 9	13 03	17 45